

## Annexe C

EMPLOI DE PROFESSEUR DES UNIVERSITÉS (ANNÉE 1999) (DÉCRET N° 84-431  
DU 6 JUIN 1984 MODIFIÉ)

### CURRICULUM VITAE

Mutation <sup>(1)</sup> : - avec changement de discipline  
- sans changement de discipline :

Détachement <sup>(1)</sup>

Recrutement <sup>(1)</sup>  article 46-1°  article 46-2°  
 article 46-3°  article 46-4°

Académie : Établissement :  
Section CNU : Profil :  
Emploi n° <sup>(2)</sup> : Publié au Journal officiel du

Nom patronymique : Nom marital :  
Prénom : Date et lieu de naissance :  
Nationalité : Situation de famille :

Adresse personnelle :

Numéro de téléphone :

Fonctions :

Établissement actuel :

Titres universitaires français (préciser pour la thèse : le titre, la date, le lieu de soutenance et le directeur de thèse et le jury) :

Diplômes - Qualifications - Titres :

Travaux - Ouvrages - Articles - Réalisations :

(Numéroter les documents devant figurer dans le dossier des rapporteurs)

Le candidat développera à la suite son curriculum vitae et précisera notamment ses activités en matière :  
- d'enseignement ;  
- de recherche ;  
- d'administration et autres responsabilités collectives.

Fait à le  
Signature

(1) Rayer les mentions inutiles.

(2) Dans le cas où plusieurs emplois portant le même intitulé (mêmes section et profil) sont publiés dans le même établissement, la demande est réputée concerner chacun de ces emplois, sauf en ce qui concerne les emplois affectés à des instituts ou à des écoles faisant partie de l'université pour lesquels il convient de faire acte de candidature séparément.